

**DOCUMENT A CONSERVER**

# Guide des bons gestes

## LES RISQUES MAJEURS

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par sa gravité importante. Il met en jeu un grand nombre de personnes et occasionne des dommages importants.



Tempête



Inondation



Rupture de  
barrage



Sismicité  
faible - zone 2



Feu de  
forêt



Vague de  
chaleur



Transport de matières  
dangereuses

## L'alerte à la Population

### L'alerte vous sera donnée par :

- **3 SIRENES** : 2 en mairie et 1 située 1 rue du Bruchet

Essai mensuel : le premier mercredi de chaque mois à 12h

Durée : 1 séquence de 1 minute et 41 secondes

↪ **Début d'alerte** : 3 séquences de 1 minute et 41 secondes séparées par un silence

↪ **Fin d'alerte** : la sirène émet un signal continu d'une durée de 30 secondes

- Le panneau lumineux situé rue du Commerce
- La sono pour une diffusion dans le centre-bourg
- La sirène et le haut-parleur sur le véhicule de la police municipale
- Les radios (France-Inter 87.8 fm, France-Info 105.5 fm)

### Plus d'informations :

- Le Dossier Départemental des Risques Majeurs
  - Le Plan Communal de Sauvegarde consultables en mairie, 152 rue de Gruyères
- Tél : 04 77 64 40 22  
[www.renaison.fr](http://www.renaison.fr) / [contact@renaison.fr](mailto:contact@renaison.fr)

### N° d'urgence :

Astreinte mairie : 07 64 46 03 34  
Police Municipale : 07 48 14 95 28  
SAMU : 15  
Gendarmerie : 17  
Pompiers : 18 / 112 (n° Européen)



Les tempêtes se traduisent par des vents violents supérieurs à 90 km/h, accompagnés ou non de fortes pluies. Lorsque des événements climatiques inhabituels se manifestent, ils concernent généralement l'ensemble de la commune : effondrements de toitures, routes coupées ou encore destructions des réseaux téléphoniques et électriques sont les principales conséquences de ce type de risque.

## Les consignes de sécurité

Prévoir :

- Connaître les consignes de sauvegarde et les messages météo
- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés
- Gagner un abri
- Rentrer le bétail et le matériel
- Arrêter les chantiers et rassembler le personnel
- Vérifier l'état des fermetures et de la toiture

S'informer :

- Du niveau d'alerte ([www.meteo.fr](http://www.meteo.fr))
- Ecouter les bulletins météo à la radio et les consignes de sauvegarde :

\* France-Inter 90.9 fm

\* France-Info 105.6 fm

AVANT

PENDANT

APRES

- Rester chez vous dans la mesure du possible
- S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture... )
- Couper les branches et arbres qui menacent de s'abattre
- Ne pas toucher aux câbles tombés à terre





Le risque lié au transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses, soit par unité mobile (voie routière, ferroviaire...), soit par lien fixe (gazoduc, oléoduc...). Il peut entraîner des conséquences graves, voire irrémédiables pour la population, les biens et l'environnement. Les produits dangereux sont nombreux, ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs. La commune est traversée par plusieurs axes importants, situés à proximité de zones urbanisées.

## Les consignes de sécurité

AVANT

- Témoin d'un accident
- Donner l'alerte (pompiers, gendarmerie, mairie) en précisant le lieu, la nature du sinistre

PENDANT

- S'enfermer dans un bâtiment pour éviter de respirer des produits toxiques
- Obstruer toutes entrées d'air
- Arrêter la ventilation
- S'éloigner des portes et fenêtres
- Ne pas fumer, éteindre toute flamme

APRES

- Sortir qu'en fin d'alerte
- Aérer les lieux confinés





Les inondations sont généralement dues à une crue des cours d'eau, des ruissellements, provoqués par des pluies importantes en durée ou en intensité et qui entraînent alors la submersion d'une zone avec des hauteurs d'eau variables. L'ampleur de l'inondation varie en fonction de la surface et de la pente du bassin versant, de la couverture végétale, de la capacité d'absorption du sol et de la présence d'obstacles à la circulation des eaux. La commune peut être touchée par les débordements du Renaison principalement dans les secteurs de : La Font St Pierre, Place Commune, La Rivière et Les Charmes.

## Les consignes de sécurité

AVANT

Prévoir :

- Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits
- Couper l'électricité et le gaz
- Fermer portes et fenêtres
- Amarrer les cuves de gaz
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires

S'informer :

- Du niveau d'alerte ([www.meteo.fr](http://www.meteo.fr))
- Ecouter les bulletins météo à la radio et les consignes de sauvegarde :

\* France-Inter 90.9 fm

\* France-Info 105.6 fm

PENDANT

- Prévoir les moyens d'évacuation
- S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie

Dès l'alerte :

- Couper le courant électrique
- Aller sur les points hauts préalablement repérés.
- N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)

APRES

Dans la maison :

- Aérer et désinfecter à l'eau de javel
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche





# Risque Feu de forêt

Un feu de forêt c'est lorsque le feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. Un incendie est un phénomène qui échappe au contrôle de l'Homme, tant en durée qu'en étendue.

## Les consignes de sécurité

AVANT

- S'informer des risques encourus, des consignes de sauvegarde et des moyens de lutte
- Observer, lors des périodes les plus critiques, les conditions hydrométéorologiques et l'état de la végétation
- Entretien l'espace rural et forestier (piste d'accès pompiers, pare-feu, points d'eau, débroussaillage organisé,...)

PENDANT

- Informer les pompiers rapidement,
- Attaquer le feu si possible

Dans la nature :

- S'éloigner de l'axe du feu et des fumées
- Si l'on est surpris par les fumées, respirer à travers un linge humide
- Si l'on est en voiture et surpris par les fumées ou un front de flamme, y rester et fermer les fenêtres

Une maison bien protégée est le meilleur abri

- N'évacuer que sur ordre des autorités
- Ouvrir le portail du terrain pour faciliter l'accès des secours
- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres
- Occulter les aérations avec des linges humides
- Fermer les bouteilles de gaz, retirer les éléments combustibles (mobilier, PVC,...)

APRES

- Sortir protégé (chaussures, gants en cuir, vêtements en coton, chapeau...)
- S'informer : écouter la radio et respecter les consignes données par les autorités Inspecter l'habitation (braises sous tuiles, reprise des feux)
- Evaluer les dégâts





# Risque Rupture de barrage

La rupture de barrage va occasionner une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale et rapide du niveau de l'eau à l'aval du barrage. La commune est potentiellement concernée par la rupture d'un ou des deux barrages (Chartain et du Rouchain) présents sur le territoire.

## Les consignes de sécurité

AVANT

- Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier (collines), les moyens et itinéraires d'évacuation

S'informer :

- Du niveau d'alerte ([www.meteo.fr](http://www.meteo.fr))
- Ecouter les bulletins météo à la radio et les consignes de sauvegarde :
  - \* France-Inter 90.9 fm
  - \* France-Info 105.6 fm

PENDANT

- Évacuer et gagner le plus rapidement possible les points hauts les plus proches
- Connaître les trajets d'itinéraires des écoles
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Ne pas revenir sur ses pas

APRES

Dans la maison :

- Aérer et désinfecter les pièces
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- Chauffer dès que possible



Itinéraires d'évacuation : **Ecole Maternelle** → **Place Jean-Baptiste Remonet (église)**  
**Ecole Elémentaire** → **Place Jean-Baptiste Remonet (église)**  
**Collège** → **Place du 11 novembre**



Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur le long des failles dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments. Le risque sismique dans la commune s'analyse à partir de la sismicité historique, de la sismicité instrumentale et l'identification des failles actives, permettent de définir l'aléa sismique d'une commune, c'est à dire l'ampleur des mouvements sismiques attendus sur une période donnée. Un zonage de la France a été élaboré en 5 niveaux, du niveau 1 (sismicité très faible) à 5 (sismicité forte). La commune est ainsi exposée à un risque sismique modérée (zone 2).

## Les consignes de sécurité

AVANT

- Evaluer la résistance de votre logement
- S'informer sur la fréquence et l'importance du séisme (préfecture, mairie, DDEA)
- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité
- Eviter de placer des objets lourds sur des étagères

PENDANT

- Éviter de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux.

### ***Si vous êtes à l'intérieur de votre habitation***

- Se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous un meuble solide ;
- S'éloigner des fenêtres.

### ***Si vous êtes à l'extérieur***

- Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer
- A défaut s'abriter sous un porche

### ***Si vous êtes en voiture***

- S'arrêter si possible à distance de constructions et de lignes électriques
- Ne pas descendre du véhicule avant la fin de la secousse
- Ne pas allumer de flamme

APRES

Après la première secousse

- Evacuer le plus rapidement possible les bâtiments car il peut y avoir d'autres secousses
- Ne pas prendre un ascenseur pour quitter un immeuble
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école





# Risque Vague de chaleur

La vague de chaleur : l'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, est susceptible d'entraîner de graves complications sur son état de santé. Le plan canicule a pour but de mettre en place un dispositif départemental de prévention, de gestion et de suivi des conséquences sanitaires.

## Les consignes de sécurité

AVANT

- Les personnes âgées, isolées ou handicapées peuvent se faire connaître auprès des services municipaux pour figurer sur le registre communal
- S'organiser avec les membres de sa famille, ses voisins pour rester en contact tous les jours avec les personnes âgées, isolées ou fragiles
- Ne pas hésiter à demander conseil à son médecin ou à son pharmacien, tout particulièrement en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier

PENDANT

- Boire régulièrement de l'eau
- Mouiller son corps et se ventiler
- Manger en quantité suffisante
- Éviter les efforts physiques
- Ne pas boire d'alcool
- Maintenir son habitation au frais en fermant les volets le jour et en aérant la nuit si les températures sont redevenues inférieures à celles de la journée
- Passer du temps dans un endroit frais (cinéma, bibliothèque, supermarché)
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches
- Être particulièrement attentif aux personnes âgées, nourrissons et jeunes enfants

APRES

- Pour les personnes âgées qui ressentent le moindre inconfort, elles ne doivent pas hésiter à demander de l'aide à leurs voisins et, si nécessaire, à contacter leur médecin traitant ou le centre 15 (SAMU) en cas d'urgence.